



Mort cérébrale

🕒 paru le 16/09/2020 • adapté au contexte belge francophone • dernière adaptation de contenu le 10/08/2022

Un guide-patient est un outil réalisé pour vous aider à faire des choix pour votre santé. Il vous propose des informations basées sur la recherche scientifique. Il vous explique ce que vous pouvez faire pour améliorer votre santé ou ce que les professionnels peuvent vous proposer lors d'une consultation. Bonne lecture !

De quoi s'agit-il ?

Une personne est en état de mort cérébrale lorsqu'une cause connue a causé des dommages irréversibles au cerveau, de sorte que toutes les fonctions du cerveau se sont définitivement arrêtées, mais que le cœur bat encore.

Pour poser le diagnostic de mort cérébrale, il existe des critères précis, qui peuvent varier d'un pays à l'autre.

Quelles sont les conditions pour déclarer un état de mort cérébrale ?

Une personne est en état de mort cérébrale lorsque :

- au moins 2 médecins jugent, chacun de leur côté, que la personne est dans un coma irréversible de cause connue (par exemple, une grave hémorragie cérébrale) ;
- toutes les fonctions d'une partie du cerveau appelée le tronc cérébral, sont absentes, y compris les réflexes ;
- il n'y a plus de réaction du centre respiratoire dans le cerveau ;
- la température corporelle (mesurée dans l'anus) est d'au moins 32°C. En effet, une hypothermie plus profonde peut « mimer » un état de mort cérébrale.

Le moment auquel le dernier médecin constate la mort cérébrale est défini comme l'heure de la mort.

Les médecins doivent être certains que les lésions cérébrales ne sont pas dues à un surdosage de médicaments, à la présence de substances toxiques dans le sang ou à une autre anomalie dans le sang.

Une période de suivi suffisamment longue est nécessaire avant d'effectuer les tests de confirmation dans les cas suivants :

- un problème qui peut perturber temporairement les fonctions cérébrales, par exemple :
 - une température du corps trop basse (hypothermie) ;
 - un surdosage de médicaments ou de substances toxiques ;
- chez un enfant de moins d'1 an.

Comment la mort cérébrale est-elle constatée ?

Tests de confirmation

On vérifie d'abord si la personne réagit à la douleur. Par exemple en appuyant sur ses yeux. Une personne en état de mort cérébrale ne réagit plus : elle ne bouge pas, sa tension artérielle et sa fréquence cardiaque ne changent pas. La personne peut présenter des réactions réflexes de la moelle épinière, mais il ne s'agit pas de réactions volontaires.

Ensuite, on vérifie le tonus musculaire et la fonction des nerfs crâniens. Chez une personne en état de mort cérébrale :

- les pupilles sont fixes et ne réagissent pas à la lumière, ni à d'autres stimulations ;
- les yeux ne clignent pas et ne se ferment pas spontanément lorsque l'on touche la surface de l'œil (cornée) (réflexe cornéen) ;
- la rotation rapide de la tête ou du cou n'entraîne pas un mouvement des yeux dans la direction opposée (réflexe oculo-céphalique) ;
- appuyer sur l'œil ou dans le cou ne déclenche pas de ralentissement du rythme cardiaque ;
- il n'y a aucune réaction à la stimulation de la gorge, de la trachée ou des grandes voies respiratoires (par exemple, lorsque l'on déplace la sonde d'intubation dans la trachée) ;
- l'injection d'eau glacée dans les oreilles ne déclenche pas de mouvements des yeux (réflexe vestibulo-oculaire).

Enfin, un test d'apnée est effectué. Une personne en état de mort cérébrale n'est en effet plus consciente et ne respire plus spontanément. Ce test cherche donc à déterminer s'il existe encore une activité respiratoire spontanée.

Examens techniques complémentaires

Lorsqu'au moins 1 médecin juge qu'au moins un élément de l'examen clinique ne peut pas être exécuté ou évalué de manière fiable, ou lorsque les médecins ne sont pas d'accord entre eux, il est indiqué de réaliser des examens techniques complémentaires. Dans certains pays, l'imagerie, par exemple un scanner (CT-scan) ou une résonance magnétique nucléaire (RMN ou IRM) est nécessaire pour pouvoir poser le diagnostic de mort cérébrale.

Sources

- [Guide de pratique clinique étranger 'Mort cérébrale' \(2010\), mis à jour le 01.09.2017 et adapté au contexte belge le 22.12.2019 – ebpracticenet](#)
- [La mort cérébrale – Centre Hospitalier Universitaire de Liège \(CHU Liège\)](#)